

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	8
- votants	11
- absents	5

Date de convocation :

**24 août 2023**

Date d'affichage :

**24 août 2023**

## VOTE

- POUR	10
- CONTRE	0
- ABSTENTION	1

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

## Séance du 31 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Josiane ARNOUX (a donné pouvoir à Michel PRETI) - Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) - Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

**Absentes** : Isabelle DE COLOMBEL – Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°064/2023 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REALISATION D'UN TERRAIN DE ROLLER-HOCKEY – LOTS N°1 ET 2 – AVENANT N°1**

**Vu** le code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1 et suivants et R.2194-1,

**Vu** le marché public de travaux relatif à la réalisation d'un terrain de roller-hockey, conclu le 27 février 2023, en vertu de la délibération n° 007/2023 du conseil municipal du 16 février 2023, avec les entreprises SATP pour le lot n°1 – démolition terrassement VRD, et MP2 SRL pour le lot n°2 – fourniture et pose d'un terrain de roller-hockey, pour un montant total de 101 210,00€ HT.

**Considérant** que l'exécution du marché a rendu nécessaire la réalisation de travaux supplémentaires et la modification de certains, aux motifs ci-après exposés :

**Lot n°1** : le matériel devait être installé sur un terrain de tennis existant, mais il s'est avéré indispensable de réaliser une semelle en béton périphérique pour assurer la solidité de l'équipement.

**Lot n°2** : le matériel a dû être déposé et sera réinstallé sur le nouveau support.

**Le conseil municipal délibère et décide :**

- **DE CONCLURE** l'avenant ci-après détaillé avec les entreprises suivantes, dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

N°	Lot	Entreprise	Base Montant HT	Avenant	Nouveau montant HT
01	Démolition-terrassement-VRD	SATP	40 860,00	13 423,10	54 283,10
02	Fourniture et pose d'un terrain de roller-hockey et multisport	MP2 SRL	60 350,00	5 500,00	65 850,00
TOTAL MARCHÉ			101 210,00	18 923,10	120 133,10

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

07 SEP. 2023